

LES PROVERBES
DANS LE *MELIACIN* DE GIRART D'AMIENS:
ASPECT ET FONCTION

Pourquoi les proverbes dans le *Meliacin*? Les formes proverbiales y sont relativement fréquentes, un certain nombre d'entre elles sont inédites ou présentent des variantes inédites de maximes connues par ailleurs; mais il y a plus: il se trouve que, dans ce roman de source orientale, elles remplissent une fonction spécifique. Le *Meliacin*, rappelons-le, est une adaptation, très amplifiée, d'un conte des *Mille et Une Nuits* rapporté d'Espagne, de la cour d'Alphonse X le Sage, par une fille de Saint-Louis, Blanche de France, veuve de l'infant Ferdinand de la Cerda. Ce conte est celui que Mardrus intitule *Histoire magique du cheval d'ébène* et dont le *Cheval Enchanté* de Galland représente la version courte. Le roman date des environs de 1285; il a d'ailleurs un homologue: le *Cleomadés* d'Adenet le Roi¹.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la fonction du proverbe². Cette fonction est d'ordre proprement littéraire; j'entends par là que le proverbe est constamment employé dans une perspective littéraire, en vue de produire un certain effet en relation avec une situation romanesque donnée. Placé tantôt dans la bouche d'un personnage du récit, tantôt pris en compte par l'auteur, dont il représente l'intervention, il sert à acclimater le conte arabe qu'il transpose dans un univers mental différent. A la monotonie des formules qui, pour islamiser le vieux conte du *Hezar Efsaneh*, prêchaient sans cesse la soumission à la volonté incompréhensible de Dieu — qu'on se réfère, par exemple, à la version dite de Boûlâq³ — le roman français substitue toute une gamme de réflexions et de maximes appropriées à chaque cas particulier.

Le roman s'ouvre sur un tableau de fête : le jour de l'anniversaire royal, trois princes magiciens apportent au roi d'Herminie de merveilleux échantillons de leur art. Le discours du deuxième magicien est marqué par un ensemble de maximes relatives à la manière de donner et de recevoir :

« Sire, cil philosophes ci
 Vous a bien, la soie merci,
 Doné noble present et chier,
 Si l'en devés tenir plus chier,
 Kar qui don prent en ramenbrance
 Le doit avoir pour s'onnourance,
 Kar qui de prendre n'est hardis
 De donner est acouardis :
 C'avés oï dire souvent.
 Et sachiés que mout son don vent
 Ki trop a donner i demeure.
 Pour ce ne doit preudom nule eure
 Regarder de gueredon prendre
 A celui ou il l'ose rendre. »

(vv. 373-86)

Nous nous trouvons là devant une cascade de maximes destinées à presser le roi d'accepter le présent d'une statuette talismanique, cadeau d'ailleurs intéressé puisqu'on réclamera la main d'une princesse en échange. Toute cette série concerne l'art d'accepter, corollaire de l'art de donner, traduisant l'axiome que seul le généreux sait recevoir ; l'empressement à accepter comme à donner étant la marque d'une authentique largesse.

Le second proverbe

*qui de prendre n'est hardis
 De donner est acouardis*

figure en termes identiques dans le fabliau du *Chevalier à la robe vermeille* (éd. de Montaiglon-Raynaud, Recueil, t. III, p. 39) ; il apparaît comme une variante du quatrain apocryphe cité par Morawski dans les *Diz et Proverbes des Sages* :

*Qui de prandre est amanevis
 De donner doit estre hardis.*

Enfin dans le dernier proverbe de la série,

*Mout son don vent
 Ki trop a donner i demeure,*

on aura reconnu le quatrain apocryphe CXXXVI de Morawski :

*Grant don par trop attendu
 N'est pas donné, ains est vendu.*

On trouvera plus loin dans le roman une variante de ce dernier :

*La chose qui trop délaie
pert la moitié de sa grasse* (vv. 9020-1),

apophtegme qui rappelle également les *Diz et Proverbes* :

*Qui cito dat bis dat;
nescit dare qui dare tardat,*

et la sentence XXXII :

*Ne doit a son ami promettre
Qui le don present y peut mettre.
Qui tarde a donner longuement
Assez fait escondit present.
Nus don n'est cortois qu'on trop delaie,*

avait chanté le Chastelain de Couci⁴. Nous avons là une des nombreuses maximes courtoises sur l'art de répondre au désir d'autrui. Ce qui, en dépit de l'accumulation des sentences, fait la grâce du passage cité, c'est que le don demandé au roi n'est encore ici que d'accepter le présent proposé. La diction sentencieuse a permis un jeu subtil sur l'art royal de donner et de recevoir.

Un peu plus loin se présente un cas plus délicat : il s'agit de dissuader d'accepter un don déjà accordé. Une maxime, encore une fois, va introduire le discours du roi d'Herminie au magicien hideux qui a obtenu la main de la princesse par une sorte de don contraignant. Le refus est impossible ; le roi porte diplomatiquement la question sur le plan général de l'expérience humaine et lui fait présager une menace pour l'avenir :

*Tex est a aise
Qui pourquiert qu'il soit a mesaise* (vv. 983-4);

le magicien forge son malheur s'il s'obstine à agir contre la sagesse.

Non moins remarquable est une série de proverbes qui reviennent, sous différentes variantes, comme un leitmotiv, pour proclamer la loi de la réversibilité du mal. La récurrence du proverbe structure le récit précisément fondé sur ce thème, faisant sans cesse présager un dénouement heureux pour l'innocente victime et le triomphe de la justice immanente :

*Tex quide mesfaire autrui
Qui premiers se cunchie* (vv. 2718-9)

*Tex quide mal brasser
A autrui qu'a son oes le fait* (vv. 7894-5)

*Tex quide autrui courouchier
Ki de son corps l'achate chier*

(vv. 7965-6)

On en connaît d'ailleurs un certain nombre de formulations, je renvoie à Morawski 2338 :

Tel quide autre enguiner ki enguine sei meïsmes

et 2349 :

Tel quide peire qe tout se conchie.

Le proverbe ici sonne comme un avertissement menaçant adressé à un injuste agresseur ou à un injuste accusateur.

A la même idée se rattache *Mout remaint de ce c'on pense* (v. 9781) qui rappelle *Erec* (vv. 2938-9) :

*Assez remaint de ce qu'on pansse
Et tex cuide prendre qui faut*

et le n° 1320 de Morawski avec la variante restrictive *Moult remaint de ce que fol pense*. Nous classerons également dans cette série *S'est quil fuit, il est qui chace* (v. 6117), qui met l'accent sur la responsabilité personnelle. Encore une fois, le même proverbe, à quelque variante près, se trouve dans *Erec* (v. 5878) et il est relevé chez Morawski, n° 1953 *Qui fuit il treuve qui le chace*, et 2270 *Soit qui fuie, asez est que enchace*; la *Prison amoureuse* de Froissart nous fournit un adage analogue (éd. A. Fourrier, v. 327) : *S'il est qui fait, il est qui dist*.

Si le proverbe met le lecteur dans l'attente d'un retournement des situations tragiques, on y a recours aussi pour sauver les héros du désespoir, on se raccroche à la vieille expérience des choses : *N'est perdu qui em peril gist* (v. 5691) déclarent les compagnons de Meliacin à qui vient d'être ravie la princesse de Perse (cf. Morawski 1372).

C'est également un proverbe qui permet à ces mêmes compagnons de le mettre en garde contre sa propre douleur et le danger de récréantise :

*De nul chetif cuer aver
Ne dira on bone chançon*

(vv. 5668-9)

il s'agit d'une remontrance, d'un appel à un sursaut de virilité; on ne dit pas au héros qu'il est lâche, ce serait blessant, mais l'idée de lâcheté est exprimée indirectement dans la formule proverbiale dont la généralité atténuée ce que ce reproche aurait d'injurieux et constitue une mise en garde courtoise.

Consolations également, ces proverbes relatifs aux caprices de Fortune qui sont autant d'expressions de l'idée *Après la pluie, le beau temps*, avec la nuance que le bonheur se paye :

Nus sans travail endurer
Ne puet grant seignourie aquerre (vv. 9071-2)
Nus ne puet mie
Si grant bien d'amours savourer
Ke mal n'aprent a endurer (vv. 9103-5)

Cette dernière formule actualise, en la rapportant à l'amour, l'idée plus générale que l'expérience de la souffrance décuple le futur bonheur, permettant de le goûter en connaissance de cause, ainsi Morawski 1356 : *Ne set que c'est biens qui n'essaie qu'est maus* ou encore *Erec* (éd. M. Roques, v. 2606) : *Ne set qu'est biens qui mal n'essaie*, dont l'inverse se rencontre également : *Ne set qu'est maus qui n'a eüe joie* (Guillaume le Vinier, éd. Ph. Ménard, X, 32). Cependant, ces retournements ne sauraient être fortuits, la raison, la maîtrise de soi entrent en jeu :

Qui a sens ne astenance
A chevanee ne puet faillir (vv. 9351-2).

Car l'homme, c'est ce qui différencie profondément le conte français du conte oriental, est responsable de son destin, sa vie morale est en cause. Ceci est d'autant plus vrai quand il s'agit d'un prince, les malheurs des peuples ne sont pas inévitables, mais

La ou seignorie faut
Peut on mout bien avoir damage (vv. 18635-6);

le roman nous a montré le royaume d'Herminie sombrant dans l'anarchie par carence du pouvoir royal.

Il arrive que le proverbe résume une situation, en fait pour couper court à une scène pénible ; c'est le cas dans l'épisode de la vaine recherche de la princesse par la cour du roi Nubien :

Qui ne troeve riens ne prent
Ne cil qui noveles n'aprent
Em puet conter petit (vv. 5391-3)

L'auteur intervient pour justifier l'abandon des recherches, soulignant la tragique impuissance des chercheurs par la logique à la fois naïve et implacable du truisme.

C'est encore une formule proverbiale qui va couper court aux effusions de Méliacin et de sa sœur nouvellement mariée au moment de la séparation :

*Ainsint est l'œuvre partie
Que li uns va, li autres vient* (18589-90)

Résignation devant les séparations imposées par la vie, immédiatement commentées par la maxime stoïcienne qui lui fait suite :

*et la chose soffrir convient
Quant l'en voit que l'an mes ne peut.*

Enfin, il arrive que le proverbe ne soit pas nettement exprimé, il s'agit de proverbes latents : ce ne sont plus des citations, le texte les a totalement assimilés, mais pas au point de les rendre méconnaissables. J'en donnerai quelques exemples :

Le troisième magicien déclare en se présentant au roi :

*Si sui venus de mon païs,
Ou je ne sui mie haïs,
Kar je ne quier jour pourchacier
Que mi voisin ne m'aient chier* (vv. 523-6)

On reconnaîtra sans peine un apophtegme que les *Diz et Proverbes des Sages* attribuent soit à Caton, soit à Cicéron :

*N'est pas sires de son païs
Qui de ses hommes est haïs;
Bien doit estre sires clamés
Qui de ses hommes est amés*

et

*Non dominus in patria
Est quem odit gens propria*

Les deux premiers vers du quatrain sont passés en proverbe, je renvoie au *Livre des proverbes français* de Le Roux de Lincy, Paris, 1859, t. II, p. 39. Le quatrain est attribué à Diogène par Allart de Cambrai dans ses *Moralités des Philosophes*; on se reportera aux *Diz et Proverbes* de Morawski, pp. 3, 19, 103.

Le proverbe latent semble mécaniquement appelé par la rime avec *païs*. Est-ce une cheville ? Nous ne le pensons pas. Il s'agit ici d'un prince étranger qui se présente au roi d'Herminie. Ce prince magicien est un

personnage hideux ; sa monstrueuse laideur risque d'effrayer et de le desservir, aussi a-t-il soin de souligner d'entrée de jeu, par l'évocation proverbiale, qu'il est un prince accepté, aimé ; bref, un prince authentique selon le cœur des sages, et non un tyran repoussant. L'apophtegme ainsi rappelé est son titre de recommandation.

En voici un autre exemple :

Le magicien hideux, absous d'une première trahison envers le prince, vient de causer un nouveau malheur : il a enlevé la princesse de Perse. La sœur du prince exprime le regret du bienfait envers un traître :

*Qui larron de forche eschape
Bien en doit avoir tel merite*

(v. 5636-7).

Il s'agit d'une sentence ancienne, attribuée à Salomon par le *Tristan* de Bérout et par *Salomon et Marcoul*⁵. La maxime, telle quelle, n'appartient pas, en fait, aux livres sapientiaux, mais l'idée se rencontre dans l'*Ecclésiastique* 12,2 : Point de profit pour qui fait du bien au méchant.

Par contre, souligne le *Meliacin*, *De preudome ne puet on qu'amen-*
der (v. 6856), variante de Morawski 546 : *De prodome doit l'en amender*.

Le proverbe peut aussi n'être que sous-jacent dans une expression métaphorique. Ainsi lorsque le roi de Serre (c'est-à-dire de Chine), annonce triomphalement à son neveu qu'il a fait Méliacin prisonnier, il s'écrie :

*j'ai tant chacié
Et tant sivi et tant tracié
Que j'ai pris le cerf en la lande*

(vv. 13811-3)

On reconnaît ici le proverbe que l'on rencontre dans le *Commens d'Amours* de Richart de Fournival : *Tant cache on le cerf ke on le prent*⁶. Le proverbe latent qui identifie la poursuite de Méliacin à la chasse au cerf remplit une fonction incontestablement poétique.

A côté des farcitures lyriques et des amplifications nourries d'arthurianisme, ce sont les proverbes qui insèrent le conte dans le Moyen Age français ; ils l'ont chargé d'une sagesse nouvelle, et le *Meliacin* rend un tout autre son que le *Cheval Enchanté*.

Ce qui frappe, c'est le choix de ces proverbes : ce sont des maximes abstraites, on y chercherait en vain la verve populaire, la truculence colorée, parfois grossière, mais toujours haute en saveur de tant d'adages médiévaux. Il est vrai que le poète s'adresse à un auditoire princier, l'entourage du jeune Philippe IV le Bel ; mais ce qui est à remarquer, c'est que ce choix de proverbes est en parfait accord avec un style de même caractère. C'est

dire que le proverbe peut être révélateur d'un tempérament, des goûts, d'un style, et en cela l'examen de la diction proverbiale dans un texte du Moyen Age – de son caractère, de son niveau, de ses critères, de son utilisation – importe à la connaissance de l'auteur aussi bien que de l'ouvrage.

Antoinette SALY

Université de Strasbourg II

NOTES

1. Girart d'Amiens, *Meliacin ou le Conte du Cheval de Fust*, éd. critique p.p. A. Saly (sous presse); A. Henry, *Les Oeuvres d'Adenet le Roi*, t. V *Cleomads*, Editions de l'Université de Bruxelles, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, t. XLVI, 1971, vol. I, Texte; vol. II, Introduction, Notes, Tables.

2. Il est bien entendu que le terme de proverbe est pris dans son acception la plus générale. En fait, mieux vaut parler de diction sentencieuse, d'expression proverbiale, car dans ce texte, à côté de proverbes proprement dits, abondent les maximes, les aphorismes, les apophtegmes.

3. Version de l'édition arabe imprimée en 1251/1835, d'après des manuscrits trouvés en Egypte, à l'imprimerie officielle fondée à Bouîlâq, près du Caire, par Méhémet Ali (Version Egyptienne de Zotenberg): notre conte s'y trouve au vol. I, pp. 534 ss. Cette édition sert de base à la traduction de Lane: *The Thousand and One Nights, commonly called in England «The Arabian Nights'Entertainments»*, vol. I, London, 1859; notre conte s'y trouve au vol. II, pp. 463-88 de la 3^e édition.

4. Ed. Lerond, p. 89, v. 43.

5. *Tristan de Béroul*, éd. Muret, vv. 41-3

*Mot dist voir Salemon:
Qui de forches traient larron,
Ja pus nes amera nul jor.*

La str. 59 de *Salomon et Marcoul* (Nouveau Recueil de Méon I, 416) en donne une variante:

*Qui en sa maison
Atret lou larron,
Domage i reçoit,
Ce dist Salomon.*

6. Ed. A. Saly, *Travaux de Linguistique et de Littérature*, X, 2, 1972, p. 49.